

ACTUALITE SOCIALE

Comité Central d'Entreprise 16/10/2017 : Élection du bureau du Comité Central d'Entreprise

1- Élection du secrétaire et des deux secrétaires adjoints :

Candidats \ Voix	Secrétaire			Total des voix
	CFDT	CFE-CGC	CGT	
Fernande Oliveira CFE-CGC	0	4	4	8
Julien Fernandes CFDT	1	0	0	1

Candidats \ Voix	1er secrétaire adjoint			Total des voix
	CFDT	CFE-CGC	CGT	
Sébastien Gayan CFE-CGC	0	4	4	8
Julien Fernandes CFDT	1	0	0	1

	2ème secrétaire adjoint			Total des voix
	CFDT	CFE-CGC	CGT	
Eric Mimiague CGT	0	4	4	8
Julien Fernandes CFDT	1	0	0	1

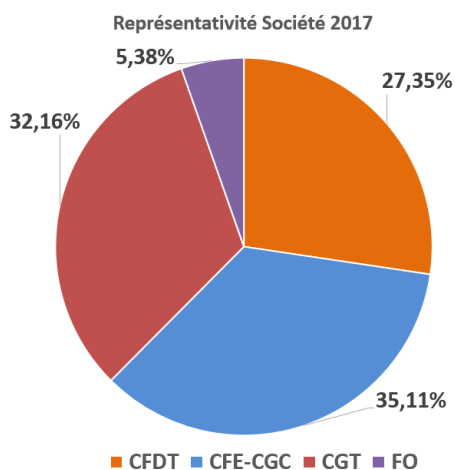
2- Élection du trésorier et trésorier adjoint :

Candidats \ Voix	Trésorier			Total des voix
	CFDT	CFE-CGC	CGT	
Aurélie Cabirou CGT	0	4	4	8
Julien Fernandes CFDT	1	0	0	1

Candidats \ Voix	Trésorier adjoint			Total des voix
	CFDT	CFE-CGC	CGT	
Fabien Godon CFE-CGC	0	4	4	8
Julien Fernandes CFDT	1	0	0	1

La CFDT a proposé que son élu titulaire au CCE prenne une des responsabilités du bureau du CCE. Cela ne sera finalement pas le cas et nous ne pourrons donc plus peser sur les décisions prises en bureau : Règles de fonctionnement et de gestion des finances du CCE, détail des lettres de missions pour les expertises, attribution d'aides financières exceptionnelles aux Comités d'Etablissements, ordres du jour des CCE, etc.

Comité Central d'Entreprise 16/10/2017 : Présidence des commissions du CCE



La CFDT était candidate à la présidence de la commission égalité professionnelle.

Après vote des élus du CCE, les résultats sont les suivants :

La CGT présidera : (9 voix sur 9)

- la **commission économique** qui analyse l'économie de l'entreprise,
- la **commission centrale formation** qui analyse les orientations et les plans de formation.

La CFE-CGC présidera : (8 voix contre 1)

- la **commission égalité professionnelle** qui analyse tous les éléments pouvant être source de discrimination dans l'entreprise,
- la **commission prévoyance** qui gère et pilote la prévoyance des

retraités Turbomeca de Bordes et Tarnos (3000 retraités ; contrat OCIANE « convention santé » indépendant de SAFRAN).

La CFDT s'est vu attribuer 1 place par commission (4 places sur 25) et **garde donc la possibilité d'exprimer son opinion et de porter ses valeurs sur les thèmes travaillés dans ces commissions.**

Les élus CFDT sont les suivants :

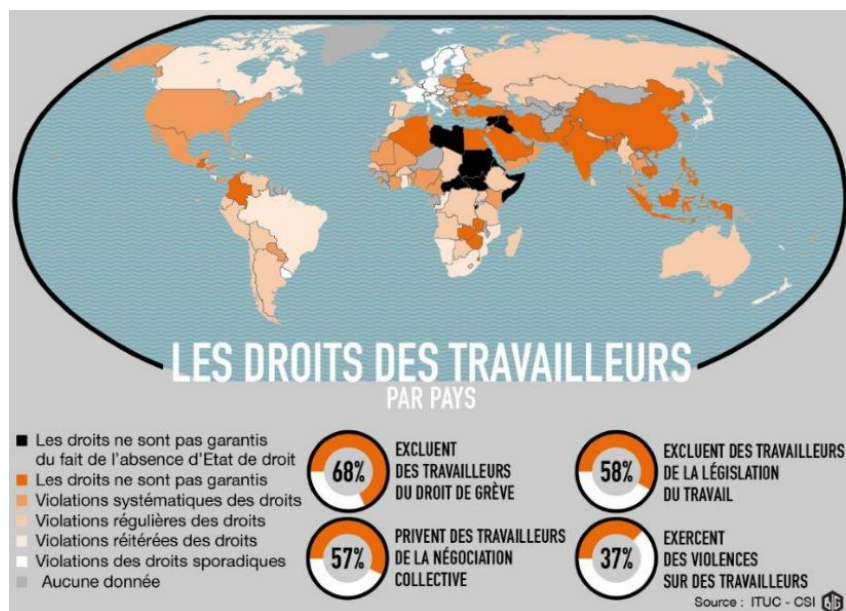
- Commission économique : **J.FERNANDES-VAZ** (Bordes, ETAM) - Commission d'élus CCE.
- Commission formation : **P.MALO** (Bordes, Cadre).
- Commission prévoyance : **E.CABANNES** (Tarnos, ETAM).
- Commission égalité professionnelle : **D.FOSSET** (Buchelay, Ouvrier).

Négociation Groupe : 1^{er} accord monde SAFRAN sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise

Après un long processus de négociation dans lequel la CFDT a été très active, Safran a signé son 1er accord à portée mondiale sur les conditions de travail, la responsabilité sociale d'entreprise et le développement durable. Cet accord a été signé avec la fédération syndicale mondiale de l'industrie IndustriALL Global Union et les fédérations françaises de la métallurgie.

Il a pour objectifs de :

- donner un cadre formel à la politique de responsabilité sociale du Groupe, notamment dans le respect des conventions internationales du travail,
- poursuivre le déploiement de la politique RH du Groupe, qui vise à valoriser les talents et les compétences, la qualité de vie et le bien-être au travail. Tout ceci dans le respect de la diversité et de l'égalité de traitement,
- être reconnu par les clients et les fournisseurs du groupe comme un modèle en termes d'éthique des affaires,
- garantir des droits syndicaux fondamentaux, y compris le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective.



En outre, l'accord affirme la volonté de promotion «d'un dialogue social ouvert et constructif à l'échelon mondial afin **d'améliorer et développer en continu de bonnes pratiques de travail** sur l'ensemble des sites de Safran». Un comité de suivi mondial se réunira 2 fois par an (Direction + Syndicats affiliés à IndustriALL Global Union dans toutes les zones d'implantation de Safran).

Pour la CFDT et pour Valter Sanches, Secrétaire Général de IndustriALL, cet accord pose des principes : Egalité de traitement, santé et sécurité au travail, respect de

l'environnement, dans les produits développés par SAFRAN notamment, ou encore d'éthique des affaires partout où SAFRAN opère... C'est une grande avancée pour la protection des droits des travailleurs au niveau mondial qui s'appliquera à l'identique dans des pays où le droit de se syndiquer n'est pas forcément respecté à ce jour. **Pour la CFDT, c'est l'assurance de limiter le dumping social mais aussi le souhait de trouver un écho à cet accord sur les sites français où l'organisation du travail et la charge de travail génèrent régulièrement de la souffrance au travail.**